

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 9 de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-huitième session

Siège de la FAO, Rome (Italie), 4 – 9 juillet 2005

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

SITUATION BUDGÉTAIRE 2004/2005 ET BUDGET PROPOSÉ POUR 2006/2007

RAPPEL DES FAITS

1. Conformément à l'Article XII.1 du Règlement intérieur de la Commission, le Secrétariat soumet une estimation des dépenses fondée sur le programme de travail proposé de la Commission et de ses organes subsidiaires, en même temps que des renseignements sur les dépenses de la période financière précédente. L'estimation des dépenses inclut les dépenses de fonctionnement de la Commission et de ses organes subsidiaires créés en vertu des Articles X.1 a) et X.1 b) ii), ainsi que les dépenses relatives au personnel affecté au Programme et d'autres dépenses engagées au titre des services au personnel. Le présent document fournit des renseignements sur le budget de la période en cours (2004/2005) et sur le budget proposé pour l'exercice 2006/2007. Les informations sur les dépenses de l'exercice précédent (2002/2003) ont été présentées à la Commission à sa vingt-septième session (ALINORM 04/27/10 Rév).

2. On notera qu'en ce qui concerne les dispositions budgétaires et comptables, depuis 2002/2003, le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires est géré dans le cadre du Programme ordinaire de la FAO en tant qu'entité 221P¹, la contribution de l'OMS au Programme étant considérée comme recette externe.

¹ Programme de travail et budget du Directeur général pour 2004-2005, document FAO C 2003/3, FAO, Rome, 2003, et Ajustements au Programme de travail et budget 2004-2005, document FAO PC 91/3 – FC 107/14 – JM 04.1/2, FAO, Rome, 2004. Ces documents sont disponibles sur le site Web de la FAO, à l'adresse <http://www.fao.org/pwb>.

3. À la vingt-septième session de la Commission, le représentant de la FAO, se référant au débat du Comité exécutif à sa cinquante-quatrième session², a indiqué qu'à l'avenir des informations seraient données sur le budget alloué par la FAO et par l'OMS aux activités relatives au Codex, notamment aux avis scientifiques demandés par le Codex ou par les États membres. Ce rapport sera présenté à la Commission séparément, en tant que document d'information.

BUDGET POUR 2004/2005

4. À sa vingt-septième session, la Commission a pris acte de la situation budgétaire du programme Codex pour 2004/2005 et a demandé aux organisations mères de continuer à accorder un rang de priorité élevé au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires³.

5. Après la vingt-septième session de la Commission, le Secrétariat de l'OMS a confirmé que sa contribution biennale au Codex s'élevait à 1 225 000 dollars EU.

6. Le Programme de travail et budget (PTB) ajusté pour 2004/2005, tel qu'approuvé, figure dans la deuxième colonne du Tableau 1.

7. Outre sa contribution au titre de son budget ordinaire, l'OMS assume le coût d'un fonctionnaire OMS affecté au Secrétariat du Codex depuis février 2005. La FAO bénéficie, en outre, du détachement de deux administrateurs et de deux cadres associés affectés au Secrétariat du Codex.

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES POUR 2006/2007

8. Au moment où le présent document a été établi, plusieurs scénarios budgétaires étaient envisagés par les organisations mères. En ce qui concerne la FAO, le niveau du budget à l'échelle de l'Organisation sera fixé par la Conférence de la FAO à sa trente-troisième session, en novembre 2005. Pour ce qui est de l'OMS, les propositions budgétaires de l'Organisation ont été approuvées par l'Assemblée mondiale de la santé à sa cinquante-huitième session (mai 2005). Le budget ordinaire prévu pour le secteur sécurité sanitaire des denrées alimentaires au Siège est en baisse de 14 pour cent, alors que le budget global augmente de 5 pour cent. Les contributions volontaires sont donc appelées à jouer un rôle de plus en plus important. Malgré ces changements au niveau des sources de financement, la Direction de l'OMS s'engage à maintenir la contribution de l'Organisation au Codex au niveau de 2004/2005.

9. Le budget envisagé sur la base du scénario de croissance réelle zéro (CRZ) pour la FAO et du niveau attendu de la contribution de l'OMS est résumé dans la troisième colonne du Tableau 1. Le budget définitif du Codex pour 2006/2007 et le niveau correspondant des activités du Codex dépendront des décisions et des orientations des organes directeurs. Une mise à jour de la situation budgétaire pour 2006/2007 sera communiquée au Comité exécutif à sa cinquante-septième session.

10. Outre les estimations relatives au budget ordinaire, l'OMS prévoit de continuer à financer un fonctionnaire de l'OMS affecté au Secrétariat du Codex pendant toute la durée de l'exercice biennal. De même, la FAO devrait continuer à appuyer le Secrétariat du Codex grâce au détachement de deux administrateurs.

² ALINORM 04/27/4, par. 44.

³ ALINORM 04/27/41, par. 111 à 119.

**Tableau 1. Budget du Codex pour 2004/2005 et propositions budgétaires pour 2006/2007
(en milliers de dollars EU)**

Description du compte	Programme de travail ajusté 2004/2005 approuvé ⁴	Programme de travail 2006/2007 (scénario CRZ)
Contribution de la FAO	5 734 (82,4%)	5 722 (82,4%)
Contribution de l'OMS	1 225 ⁵ (17,6%)	1 225 (17,6%)
RECETTES TOTALES	6 959 (100%)	6 947 (100%)
Traitements des fonctionnaires du cadre organique	2 033 [29,2%]	2 129 [30,6%]
Traitements des agents des services généraux	950 [13,7%]	988 [14,2%]
Dépenses de personnel	2 983 (42,9%)	3 117 (44,9%)
Autres ressources humaines ⁶	685 [9,8%]	531 [7,6%]
Dépenses générales ⁷	86 [1,2%]	270 [3,9%]
Matériel durable ⁸	101 [1,5%]	111 [1,6%]
Services de la FAO (facturation interne) ⁹	2 433 [35,0%]	2 227 [32,1%]
Frais de voyage	671 [9,6%]	691 [9,9%]
Autres dépenses	3 976 (57,1%)	3 830 (55,1%)
COÛTS ESTIMATIFS TOTAUX	6 959 (100%)	6 947 (100%)

⁴ Comme présenté dans ALINORM 04/27/10, Tableau 2.

⁵ La contribution de l'OMS est supérieure de 102 000 dollars EU au chiffre indiqué dans les ajustements 2004/2005 au Programme de travail et budget (documents FAO PC 91/3 – FC 107/14 – JM 04.1/2, page 53) à la suite d'une révision de l'estimation de la contribution de l'OMS.

⁶ Soit consultants, contrats et heures supplémentaires.

⁷ Inclut le petit matériel et les dépenses générales de fonctionnement, les frais généraux et les frais d'hospitalité.

⁸ Inclut le matériel informatique et le mobilier.

⁹ Inclut le personnel temporaire, la traduction, l'interprétation et l'impression, assurés par les unités compétentes du Siège de la FAO.